



Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 5 décembre 2013 à 19h00 au Battoir à Diesse

<i>Président</i>	:	Igor Spsychiger
<i>Procès-verbal</i>	:	Christine Grandjean
<i>Administrateur</i>	:	Daniel Hanser
<i>Scrutateur</i>	:	José Bourquin et Laurent Schwab
<i>Ayants-droit au vote présents</i>	:	38 personnes / majorité absolue 20
<i>Conseil municipal</i>	:	Mme M. Willemin MM. R. Troehler, F. Gauchat, P. Gurtner, M. Jäggi

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DES MODIFICATIONS APORTEES AU REGLEMENT D'ORGANISATION 2014 DU SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS DU PLATEAU DE DIESSSE (SSPP)

- a) *Présentation des modifications du Règlement d'organisation 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse ;*
- b) *Approbation du nouveau Règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au 1^{er} janvier 2014.*

2. ACCEPTATION DU NOUVEAU REGLEMENT D'ORGANISATION DU SYNDICAT DE COMMUNES DU CRC ET DE LA PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS - TRAMELAN

- a) *Présentation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois ;*
- b) *Approbation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois.*

3. DIVERS ET IMPRÉVUS

Il est 19h00 quand Marie-Claude Schaller, maire de Diesse, souhaite la bienvenue à tous les citoyennes et citoyens des trois communes réunis ce soir pour le départ d'une nouvelle aventure avec la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Pierre Petignat, président des assemblées de la commune de Diesse, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il relève cet événement particulier par le déroulement des trois assemblées communales en parallèle suivies de la première assemblée communale de la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Pierre Petignat constate que les présentes assemblées communales ont été convoquées conformément au ROA, soit par publication dans la Feuille Officielle du District de La Neuveville n° 40 du 01.11.2013. Il rappelle que pour avoir le droit de vote en matière communale, il faut être résident dans la commune depuis trois mois avant la date de l'assemblée, avoir l'exercice des droits civiques et avoir 18 ans révolus. Les personnes présentes qui n'ont pas le droit de vote peuvent participer à l'assemblée, mais n'ont pas le droit de vote.

Pour la commune de Prêles, Le droit de vote est contesté à Daniel Hanser, administrateur municipal, Mélanie Zeller, Christelle Monti et Caroline Thomet, employées de la crèche La Luciole. Ils ne sont par conséquent pas autorisés à voter.

Pierre Petignat demande au président des assemblées de Prêles, Igor Spsychiger, et au vice-président des assemblées de Lamboing, Gérard Racine, de nommer les scrutateurs.

Pour la commune de Diesse, sont proposés Magdalena Guillaume et Jean-Louis Racine.

Pour la commune de Lamboing, sont proposés Ludovic Lecomte et Yves Bolliger.

Pour la commune de Prêles, sont proposés José Bourquin et Laurent Schwab.

Les six scrutateurs sont nommés sans opposition et sont priés de compter les citoyens.

Les ayants-droit au vote présents : 30 pour Diesse, majorité absolue 16
32 pour Lamboing, majorité absolue 17
38 pour Prêles, majorité absolue 20

Pierre Petignat demande si l'assemblée conteste l'ordre du jour tel que publié. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et il déclare l'assemblée légalement constituée. Il passe la parole à Madeleine Willemin, conseillère municipale de Prêles, qui est chargée de présenter le point 1.

1. APPROBATION DES MODIFICATIONS APORTEES AU REGLEMENT D'ORGANISATION 2014 DU SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS DU PLATEAU DE DIESSE (SSPP)

a. Présentation des modifications du Règlement d'organisation 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

Madeleine Willemin informe l'assemblée que le règlement proposé ce soir doit encore être approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Il devra encore être publié dans la Feuille officielle. Elle présente les articles qui ont été modifiés en raison de la fusion des communes :

Article 1 Dispositions générales

La Préfecture du Jura bernois est compétente, le siège du syndicat est à Prêles.

Article 10 Composition du conseil des sapeurs-pompiers

Le Conseil des sapeurs-pompiers est composé de 7 membres, le commandant des sapeurs-pompiers, 1 membre de chaque commune associée, 1 représentant de la commune de Nods et 3 représentants de la commune de Plateau de Diesse.

Article 41 Obligation de servir

Sont soumis à la taxe toutes les Suissesses, tous les Suisses et tous les étrangers avec permis B et C dont l'âge est compris entre 21 et 52 ans.

Article 48 Taxe d'exemption

La taxe d'exemption varie en 2 % et 10 % du montant de l'impôt d'Etat. Le taux est fixé à 6 %.

Article 60 Sortie du Syndicat

Chaque commune associée peut sortir du Syndicat des sapeurs-pompiers pour la fin d'une année civile, en observant un délai de résiliation de 2 ans.

Article 63 Entrée en vigueur

Le règlement entre en vigueur après son adoption par les communes affiliées et son approbation par l'instance cantonale compétente.

La taxe passera de Fr. 400.-- à Fr. 450.-- Le Conseil-exécutif a fixé ce montant. Les communes ont jusqu'au 1er janvier 2014 pour adapter leur règlement.

Nicole Racine de Lamboing demande si le nom du Syndicat sera modifié ? Raymond Troehler lui répond que non. Le nom est « Règlement d'organisation du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse ».

Elle demande également si le siège sera toujours à Diesse. Raymond Troehler lui répond que non. Selon l'article 1 du règlement, le siège est à Prêles.

Comme il n'y a pas d'autres questions, Pierre Petignat passe au vote.

b. Approbation des modifications apportées au Règlement d'organisation 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

Il met donc en votation l'approbation des modifications apportée au Règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse. Ces modifications sont est approuvées comme suit :

Pour Diesse 27 oui et 0 non

Pour Lamboing 26 oui et 3 non

Pour Prêles 30 oui et 0 non

Ces modifications du règlement d'organisation des sapeurs-pompiers sont donc acceptées par l'ensemble des assemblées communales.

2. ACCEPTATION DU NOUVEAU REGLEMENT D'ORGANISATION DU SYNDICAT DE COMMUNES DU CRC ET DE LA PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS - TRAMELAN

a. Présentation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois

Ulrich Knuchel, conseiller communal de Lamboing, prend la parole pour présenter ce règlement. La tendance actuelle est au regroupement des instances. Le projet est de centraliser tout le Jura bernois. Un comité s'est mis au travail et le règlement d'organisation a été revu. La base du précédent règlement a été reprise et les modifications nécessaires à la nouvelle entité ont été apportées.

La taxe par année et par habitant est actuellement de CHF. 7.-- et passera à CHF. 7.60, pour autant que toutes les communes acceptent ce règlement.

Les communes de Diesse, Lamboing et Prêles vous proposent d'accepter ce nouveau projet. Actuellement, deux structures se partagent les tâches (Centre de formation et Protection civile). La nouvelle organisation comptera un chef, un instructeur et un chef d'office. Jean-Michel Decrauzat, président du comité de gestion, est présent ce soir et peut répondre aux éventuelles questions.

Hermann Barth de Prêles souhaite savoir s'il y aura des changements au niveau des travaux d'intérêts publics dans les villages. Jean-Michel Decrauzat peut lui répondre qu'il n'y aura aucun changement au niveau de l'attribution des travaux.

Il n'y a pas d'autres questions de l'assemblée. Pierre Petignat passe donc au vote.

b. Approbation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois

Il met l'approbation du nouveau règlement d'organisation du Syndicat des Communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois-Tramelan en votation. Ce règlement est approuvé comme suit :

Pour Diesse 29 oui et 0 non

Pour Lamboing 33 oui et 0 non

Pour Prêles 29 oui et 0 non

Ce nouveau règlement d'organisation est donc accepté par l'ensemble des assemblées communales.

3. DIVERS ET IMPRÉVUS

Allocution de Monique Courbat, maire de la commune de Lamboing

Chers citoyennes et citoyens de Lamboing, Diesse et Prêles.

Ce soir est une soirée historique, car c'est la dernière fois que nos trois communes votent séparément.

Oui, la commune de Lamboing, la commune de Diesse et la commune de Prêles vont être enterrées le 31 décembre 2013, mais leurs esprits continueront à souffler sur le Conseil de la nouvelle commune de Plateau de Diesse, ils feront renaître un esprit nouveau tout en assurant la continuité de nos trois villages avec toutes leurs particularités et traditions.

Ces 5 dernières années de maire, ont été un honneur pour Marie Schaller et moi ; d'une part, nous avons été les premières femmes maire de Lamboing et Diesse, mais aussi les dernières maires de nos communes. La commune de Prêles nous a devancées avec la maire Catherine Favre, mais Raymond Troehler, sobre chasseur de longue date et expérimenté, a su reprendre le flambeau de Prêles et de la commune de Plateau de Diesse.

Bien que le travail de maire ne soit pas toujours facile, nous avons tous les 3 beaucoup apprécié cette période car elle nous a permis de connaître l'âme de nos communes et de faire des expériences très enrichissantes aussi bien avec la population, qu'avec les conseillers et les collègues des autres communes du Jura bernois.

Nous tenons à vous remercier de votre confiance et de votre collaboration durant ces 12 ans (pour Marie Schaller et moi) respectivement 3 ans pour Raymond Troehler, passés au sein de nos Conseils et nous aimerions aussi remercier tous les conseillers sur lesquels nous nous appuyons et avons pu nous appuyer grâce à leur travail remarquable. Nos remerciements vont bien sûr aussi aux secrétariats communaux sans l'engagement desquels nos communes n'auraient pas survécu ; et nous remercions également nos présidents et vice-présidents des assemblées qui ont toujours été fidèles à la tâche.

Je ferme donc ici le livre des Communes de Prêles, Diesse et Lamboing et entrouvre la première page du livre, encore vierge, de la Commune de Plateau de Diesse.

Ayons confiance en cette nouvelle commune qui se sentira renforcée grâce à une administration performante et un Conseil « multiculturel » et dynamique.

Toutefois, même ce nouveau Conseil devra lutter pour la survie de nos villages. En effet, les coupes budgétaires du Canton de Berne vont faire très très mal ces prochaines années, car elles affecteront également les communes. Donc, je vous prie d'être patients et compréhensifs, si nous n'arrivons pas à réaliser rapidement tous les projets prévus. Mais sachez que nous allons continuer à nous engager de toutes nos forces et que nous resterons fidèles à nos villages.

Merci à tous et au revoir sous une nouvelle bannière !

Route de Châtillon, intervention d'Hermann Barth de Prêles

Il souhaiterait savoir ce qu'il en est du dédommagement prévu par le canton pour une remise en état de la route de Châtillon suite aux travaux qui ont été réalisés au Foyer d'éducation. P. Gurtner indique que la commune touche dorénavant un montant annuel de CHF. 17'000 pour l'entretien courant. Pour la remise en état après les travaux du Foyer d'éducation, un relevé a été fait par un ingénieur qui va établir une calculation entre le tronçon de Prêles et celui de Lignières. Le montant touché n'est, pour l'instant, pas encore connu.

Intervention de Pascal Hugonnet, employé communal de la commune de Diesse

Il tient à remercier la commune de Diesse de l'avoir engagé et remercie également les citoyens de Diesse pour leur accueil. Le Conseil communal et les citoyens lui retournent les remerciements.

Chemin « Derrière Ville », intervention d'un citoyen de Lamboing

Cet habitant se demande pour quelle raison ce chemin n'a pas été refait, alors qu'il est plus endommagé que d'autres qui ont été réfectionnés. Il lui est répondu que c'est en raison du budget de la commune qui ne permettait pas de tout refaire. Les prochaines années permettront cette réfection.

Société de Développement et d'Embellissement de Prêles, intervention d'Hermann Barth de Prêles

Il lit à l'assemblée une lettre de la société de développement de Prêles concernant l'avenir des activités de la commune de Prêles et des communes de Lamboing et Diesse. Il remercie de la réponse qu'il a reçue et se réjouit du rapprochement qui pourra être fait au niveau de certaines manifestations.

La parole n'étant plus demandée, Pierre Petignat, président des assemblées, remercie les citoyennes et citoyens des trois communes de leur participation ce soir et il souhaite longue vie à la nouvelle commune. Il lève la séance à 19h45.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE

Le Président,

La Secrétaire,

Igor Spychiger

Christine Grandjean

Prêles, le 16 décembre 2013